

<b>SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020</b>
---

L'an deux mil vingt  
Le trois juillet à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY, Julien MASQUELIER, Yannick VANDENABEELE, Roland FONTAINE, Christian JAROSZ, Didier PIETTE, Filipe MARTINS, Edouard RIGAUD, Mesdames : Claudine RICOU, Edite DA SILVA, Isabelle ROMET, Anne CHASSANG, Françoise SANSON

Absent excusé : Laurent ESCRIVA procuration Yannick VANDENABEELE

Madame Anne CHASSANG est désignée comme secrétaire.

Puis lecture est faite des comptes rendus de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2019 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et Madame Ricou soumet le compte administratif au vote.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>BUDGET COMMUNAL</b>			
Fonctionnement	414 911.64 €	326 972,89 €	+ 87 938.75 €
Investissement	335 011,77 €	416 139,38 €	- 81 127.61 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 811,14 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Caisse des Ecoles</b>			
Fonctionnement	125 €	3 758,21 €	- 3 633,21 €
Investissement	1 200.87 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 2 376,26 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>CCAS</b> (Centre Communal d'Action Sociale)	9 640.12 €	13 967,93 €	- 4 327,81 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2019 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2019.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2019 est un excédent de 87 938,75 €.

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2019 est un déficit de 81 127,61 €.

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

70 723,64 € en investissement, article 1068

70 723,64 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2020.

## **BUDGET PRIMITIF 2020**

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>BUDGET COMMUNAL</b>		
Fonctionnement	462 566,44 €	462 566,44 €
Investissement	602 265,81 €	602 253 ,81 €
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Caisse des Ecoles</b>		
Fonctionnement	4 436,41 €	4 436,41 €
Investissement	1 200,87 €	1 200,87 €

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2020, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020.

## **TARIFS CANTINE GARDERIE ET AIDE AUX DEVOIRS**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le tarif de la cantine n'a pas été augmenté depuis 2012 et le tarif de la garderie depuis 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer des nouveaux tarifs pour la cantine, la garderie et l'aide aux devoirs :

Cantine : 4.10 €

Garderie : 1 € (tarif inchangé)

Garderie du soir : 3 €

Garderie + Aide aux devoirs : 6 €

Aide aux devoirs : 5 €

## **AUGMENTATION DES SALAIRES DES EMPLOYES MUNICIPAUX**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter le salaire des employés municipaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux d'IAT (indemnité d'administration et de technicité) pour Mesdames Alves Teixeira et Kervadec (à l'unanimité) et le coefficient multiplicateur du smic pour Madame LELOUP (à l'unanimité).

## **DEVIS TERRAIN DE BOULES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis pour la réfection du terrain de boules.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de demander d'autres devis.

## **ENERGIE VERTE (ELECTRICITE)**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une proposition d'énergie verte pour le nouveau marché de l'électricité qui débutera en 2021. Pour chaque kWh consommé par la collectivité, un kWh d'énergie renouvelable est produit. Le coût supplémentaire est de l'ordre de 0.25 % (0.40 € TTC/MWh) pour 50% d'énergie verte.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de ne pas donner suite pour le moment.

## **URBANISME**

Monsieur Le maire présente au conseil municipal un projet d'urbanisme.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de refuser le projet suite à des problèmes de stationnements.

## **EMPLACEMENT ARMOIRE FIBRE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation de l'armoire pour la fibre. Yvelines fibre souhaite l'installer sur le stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'implanter l'armoire à côté de l'armoire existante située sur le parking de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.